

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNE DE VAUX (31540).**



*Convocation du 27 février 2023.*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de VAUX (31540) dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Claude MORIN, Maire.

Etaient présents : Pierre ARMENGAUD, Christophe BOUSQUET, Patrick ANGLADE, Paola BALAGUER, Gabriel RIBET,

Etaient absents et avaient donné procuration : /

Etaient absents excusés: Séverine GAYCHET, Régine TEISSEYRE, Suzanne IZARD.

Etaient absents non excusés : Patrick AUBOURG/Didier MATARD

Pierre ARMENGAUD a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Délibération relative à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offre.**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Vu l'article L1411-5 du CGCT

Mr le Maire rappelle les obligations de désigner une commission des appels d'offres. Celle-ci sera utile notamment pour l'attribution des marchés de rénovation de l'Eglise Saint Blaise et du marché des douves.

Après consultation et accord entre les membres présents, la commission des appels d'offres, se réunira autant de fois que nécessaire, sous la présidence de monsieur Claude MORIN, Maire, conformément à la loi.

Elle se composera également des membres suivants :

Membres titulaires :

- Pierre Armengaud,
- Paola Balaguer,
- Gabriel Ribet

Membres suppléants :

- Patrick Anglade
- Christophe Bousquet
- Didier Matard

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Considérant l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la composition de la commission des appels d'offres.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

C.MORIN

